



## LÉGENDE

**Zonage d'assainissement des Eaux Pluviales:**  
(parcelle par parcelle ou au projet d'aménagement)

- Zone agricole ou naturelle sans contraintes particulières

**Gestion quantitative des Eaux Pluviales:**

Zone urbanisée à 1 mètre de la limite des zones avant être prises en compte la gestion des Eaux Pluviales. Régir par notre décret n° 2011-2008 du 27 février 2011.

- 1 - Matériau: ouvrages aménagés pour une pluie de fréquence 30 ans
- 2 - Matériau: ouvrages collectifs rivières aménagés pour une pluie de fréquence 30 ans, et avec en défilé de fréquence 100 ans, minimum 5 m/s
- Zone urbanisée à 1 mètre de la limite des zones avant être prise en compte la gestion des Eaux Pluviales. Régir par notre décret n° 2011-2008 du 27 février 2011.
- 1 - Matériau: ouvrages collectifs rivières aménagés pour une pluie de fréquence 30 ans, et avec en défilé de fréquence 100 ans, minimum 5 m/s

**Gestion qualitative des Eaux Pluviales:**

Zone résidentielle ou industrielle:  
La qualité des eaux de ruissellement doit être adaptée à la sensibilité de milieu récepteur.

**Secteur à contraintes hydrauliques:**

Secteur sujet à des maux hydrauliques et des ordes - Contraintes constructives. Ne pas s'implanter dans l'axe des canaux, à leur débouché, et en contre bas des terrains réceptifs des pluies. Présenter des ouvrages appropriés pour éviter les problèmes hydrauliques en aval. (fossés, noues, caniveaux, bordsiches, ...)

**Assainissement collectif:**

Réseau collectif de collecte des Eaux Pluviales (séparatif)

**Hydrologie (milieu superficiel):**

Cours d'eau et étendue d'eau

**Maire d'Ouvrage**



**Maire de Roche**  
75, 38090 Roche  
Tél : 04 74 92 72 90  
Fax : 04 74 92 78 97  
Courriel: accueil@rochede.fr

**Bureau d'Etudes**



**E2i - Eau, Qualité, Environnement, Hygiène -**  
Général et étude dans les domaines :  
- Eau, Qualité, Environnement, Hygiène -  
Chambre Régionale de l'Isère  
Tél : 04 78 68 68 00 - Fax : 04 78 68 68 97  
Courriel: contact@e2i.fr

**Département de l'Isère**

**Commune de Roche**

### Zonage d'Assainissement

#### Phase 2: Plans de zonage

N°	Libé	Libé	Libé	Libé	Libé	Libé
1	27.04.17	Élaboration de l'état initial	L.O.	C.M.		
2	30.09.18	Élaboration de l'état initial	L.O.	C.M.		
3	27.04.17	Élaboration de l'état initial	L.O.	C.M.		

Atelier	Phase	N° de pièce	Ind	Date	Echelle
FD80	2	3.2	3	27.04.17	1 - 5'000

**ZA**

## Plan de Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales

